BEAUTIRAN
Port des Graves

RETRAIT APRÈS DÉCISION

N° DP 033 037 26 00051 déposé le 08/07/2026 Date d'affichage de l'avis de dépôt en mairie : 08 OCT. 2026	
Par :	SARL ARRIVELEC, représentée par Monsieur EL MOUSTAKER Lahcen
Demeurant à :	105 Rue des Mourettes 26000 VALENCE
Sur un terrain sis à : Parcelle(s) : Superficie :	18 Rue Charles de Gaulle 33640 BEAUTIRAN B 308 646 m²
Nature des travaux :	Installation panneaux photovoltaïques (12)

Le Maire de la commune de BEAUTIRAN

Vu la demande de déclaration préalable susvisée,
Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants, R 421-1 et suivants,

Vu le PLU approuvé le 26 septembre 2013,
Vu la modification simplifiée n°1 du PLU approuvée le 8 décembre 2020,
Vu la modification simplifiée n°2 du PLU approuvée le 17 juin 2024,

Vu la décision de non-opposition à la déclaration préalable n° 033 037 26 00051 en date du 10/07/2026,

Vu la demande de la SARL ARRIVELEC du 07/10/2026, demandant le retrait de la décision susvisée,

ARRETE

Article 1 : La décision de non-opposition à la déclaration préalable n° 033 037 26 00051 en date du 10/07/2026, est retirée.

Article 2 : La présente décision entraîne l'annulation des taxes d'urbanisme dont l'autorisation de construire constituait le fait générateur.

BEAUTIRAN, le 07/10/2026

Le Maire,
Philippe BARRÈRE

MAIRIE de BEAUTIRAN 33 (Gironde)

La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.